



COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 18 mai 2022 - PV N°36

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne-Marie (secrétaire de séance) - MM. RAIGNIER Christian (Président) - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

EXCUSE : M. BRIDIER Damien

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV. 2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 14 ET 15.05.2022

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 3

Poule D N°50571.2 COURSAC AS 1 - NEUVIC ST LEON AS 2

COUPE DEPARTEMENT DORDOGNE

N°54715.1 BERGERAC PERIGORD FC 2 - MUSSIDAN ST MEDARD 1

FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES OU NON CONFORMES

DEPARTEMENTAL 1

N°50163.2 CHANCELADE MARSAC 1

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50188.2 PAYS FENELON 1

CHALLENGE DES EXEMPTS

N°53655.1 ST PAUL LA ROCHE 1

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de le LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €.

DEPARTEMENTAL 2 Poule B N°50303.2 MONTPON MENESPLET 2

FEMININES A 8 1ERE DIVISION N°53684.2 PERIGORD VERT ES1

FEMININES A 8 2EME DIVISION N°53723.2 FOOT SUD BASTIDE 1

U14-U17 FEMININES A 8 Poule B N°54405.2 SARLAT MARCILLAC 1

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS 24 N°52366.1 RAZAC/ISLE 1

CHALLENGE DES EXEMPTS N°53646.1 THIVIERS NORD DORDOGNE ENT

L'équipe ci-dessous est déclarée battue sur le score de 3 buts à 0 en application de l'article 19 des Règlements Généraux de le LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 30 €.

COUPE DORDOGNE FUTSAL SENIORS N°54734.1 CHATEAU L'EVEQUE